

Questions orales

p. 100 sur les prêts étudiants et une TPS de 7 p. 100 sur leurs manuels.

Si le ministre pense sérieusement à améliorer notre système d'éducation, peut-il s'engager aujourd'hui même à abolir ces taxes injustes imposées aux étudiants?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'aimerais savoir ce que dirait la députée si le gouvernement, par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, du Commerce extérieur et de moi-même, annonçait un investissement de 400 milliards de dollars dans l'éducation, d'ici 10 ans. Que dirait-elle?

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, je leur demanderais tout d'abord qu'on retire ces taxes.

Ce gouvernement n'a pas haussé les prêts étudiants depuis 1984 et les frais de scolarité ont augmenté dramatiquement à cause du sous-financement qu'il pratique. Le ministre doit admettre qu'il est impossible d'atteindre les normes d'éducation élevées dont parle ce rapport si ce gouvernement maintient ses politiques destructives qui font que les étudiants ont de la difficulté à se payer une formation postsecondaire.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si le Parti libéral entend contribuer ainsi à l'effort d'éducation des Canadiens, c'est très bien.

Mais permettez-moi de dire à la députée et à la Chambre que seuls deux pays industrialisés dépensent plus que le Canada, dans le monde entier. La question que nous devons nous poser est la suivante: vaut-il mieux dépenser beaucoup d'argent comme le font les libéraux ou s'intéresser davantage aux résultats? Nous perdons du terrain et les Canadiens en sont inquiets et préoccupés. Nous devons donc trouver des moyens de rester dans la course.

* * *

LES NAVIRES NUCLÉAIRES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Les habitants de la Colombie-Britannique sont outrés du fait que le Cabinet ait envisagé, voir même décidé, d'autoriser la présence de sous-marins nucléaires américains dans l'entrée Dixon sans avoir évalué publiquement au préalable les risques que cela comporte pour les Canadiens.

Pas plus tard que le mois dernier, le ministère de l'Environnement a fait savoir que les Plans d'urgence en cas d'accident nucléaire dans l'entrée Dixon n'offraient

qu'une certaine assurance. Le ministre fera-t-il ce que le Cabinet lui a demandé de faire, c'est-à-dire répondre aux préoccupations des citoyens de la Colombie-Britannique et nommer aujourd'hui même un comité indépendant pour évaluer publiquement les risques qui n'ont été signalés qu'en privé au Cabinet jusqu'à maintenant?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je vais profiter de cette occasion pour clarifier un point que le député a soulevé hier. Il a fait allusion à une décision judiciaire rendue au sujet de Kemano en s'appuyant là-dessus pour établir un parallèle avec la situation présente.

Avec tout le respect que je lui dois, je dirais que ce parallèle n'est pas pertinent. À Kemano, le projet avait été exempté de la tenue d'une évaluation environnementale, et le tribunal en avait décidé différemment. Ce jugement est encore en instance d'appel.

Je voudrais également rappeler au député que l'affaire qui nous occupe ici ressemble beaucoup plus à celle des Montagnais-Naskapis, où le gouvernement avait procédé par décret à propos des vols à basse altitude au Labrador. Ce décret avait été contesté également et avait été renvoyé à un tribunal qui a jugé que le gouvernement avait bien agi.

Cela fait une grande différence, monsieur le Président.

M. Jim Fulton (Skeena): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre, monsieur le Président.

Hier, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a tenté de donner l'impression aux Canadiens que la flotte américaine de sous-marins nucléaires ne présentait aucun danger, contrairement à la réalité. Depuis 1983, les sous-marins nucléaires américains ont subi au moins 12 échouements, 50 collisions, 113 incendies, 14 explosions à bord et 31 suicides à bord de membres d'équipages.

Le ministre cessera-t-il de se trouver des excuses comme il vient de le faire sur les échappatoires et les motifs des gestes qu'il pose pour enfin prendre la défense des Canadiens et des habitants de la Colombie-Britannique et faire tout ce qu'il peut légalement faire, c'est-à-dire former un groupe d'examen indépendant qui évaluera les risques auxquels sont exposés les électeurs de ma circonscription, en Colombie-Britannique? Prenez la défense des Canadiens pour une fois.

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ajouterai pour l'information du député que tout d'abord, une évaluation environnementale a été faite à la suite de ce décret qui est conforme à la politique annoncée par le Cabinet en juin 1990. Les gouvernements précédents ne faisaient pas cela, c'est